

tiqueront cet exercice selon les besoins de leur âme.

Elles communiqueront leur intérieur à leur directeur spirituel, et prendront ses avis qu'elles s'efforceront de mettre en pratique.

L'objet de la direction avec le père spirituel porte sur tout ce qui les concerne : vices, vertus, défauts intérieurs et extérieurs, habitudes, etc..... Sur ces différents points, elles prendront sa direction selon la méthode et la manière qu'il lui indiquera.

Elles recevront aussi avec docilité, les avis que leur donnera la mère supérieure, en ce qui concerne l'observation extérieure de la règle, et de la discipline de la maison.

Lorsqu'une sœur manque à un exercice commun, elle doit en rendre compte à sa mère supérieure ; c'est un excellent moyen de maintenir les observances régulières de la communauté.

On conseille aux sœurs de deman-